

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

ASSEMBLEE PLENIERE DU 07 OCTOBRE 2016  
REUNION PUBLIQUE

## Liste des présents

### Membres à voix délibérative

*Collège des élus (11/30)*

Claude de GANAY	<i>Président</i>
Alain FOURCAULT	<i>Vice-Président</i>
Claude BOCH	<i>Saint-Aignan-le-Jaillard</i>
Francis BURET	<i>Saint-Benoît-sur-Loire</i>
Pascal MENOUVRIER	<i>Les Choux</i>
Serge MERCADIER	<i>Dampierre-en-Burly</i>
Nadine MICHEL	<i>Les Bordes</i>
Nadine QUAIX	<i>Conseil départemental du Loiret</i>
Michel RIGAUX	<i>Ouzouer-sur-Loire</i>
Thierry SOLER	<i>Conseil départemental du Loiret</i>
Michel TINDILLERE	<i>Gien</i>

*Collège non élus (7/24)*

André COPIN	<i>SFEN Val de Loire</i>
Marie LEGUAY	<i>Chambre agriculture du Loiret</i>
Gérard MAHAUD	<i>UFC-Que choisir</i>
Commandant Gilles MAZET	<i>SDIS 45 – OSPP Dampierre</i>
Vincent NEZAN	<i>SDIS 45</i>
Alain PELLETIER	<i>Fédération de pêche du Loiret</i>
Philippe VERDIER	<i>ACIRAD-Centre</i>

### Membres à voix consultative

*Exploitant EDF*

Patrice RISCH	<i>Directeur du CNPE</i>
Pascal BRAILLY	<i>CNPE Dampierre</i>
Aurélie FOLLENFANT	<i>CNPE – Chef mission communication</i>

*Autorité de sûreté nucléaire*

Pierre BOCQUEL	<i>Chef de la division d'Orléans</i>
Brice POULIQUEN	<i>Division d'Orléans</i>

*Préfecture*

Muriel PLOTTON	<i>SIRACED-PC</i>
----------------	-------------------

*Experts invités*

Geneviève BAUMONT	<i>IRSN</i>
-------------------	-------------

*Secrétariat*

Maud MICHEL	<i>CD45</i>
-------------	-------------

# Compte rendu

Monsieur Claude de GANAY, Président de la Commission Locale d'Information de Dampierre-en-Burly, présente le contexte de cette assemblée plénière : il s'agit de la première réunion publique organisée par la CLI, conformément aux récentes évolutions législatives.

Cette réunion a pour objectif d'informer la population sur le rôle de la CLI et l'énergie nucléaire d'une manière générale.

## **1. Présentation de la CLI de Dampierre-en-Burly**

---

*Mme Maud MICHEL (Conseil départemental du Loiret – secrétariat de la CLI de Dampierre)*

Les premières Commissions Locales d'Information (CLI) ont été mises en œuvre par la circulaire Mauroy du 15 décembre 1981. Elles n'étaient alors pas obligatoires et avaient un rôle assez limité.

Le rôle des CLI a été renforcé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, qui a rendu obligatoire la mise en place d'une CLI pour toute installation nucléaire, puis par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. C'est cette dernière loi qui a institué le principe d'une réunion publique annuelle pour chaque CLI.

Les CLI ont une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. Elles ne sont cependant ni des instances de contrôle ni des instances opérationnelles.

La CLI de Dampierre-en-Burly se compose de 54 membres à voix délibérative, répartis en 4 collèges :

- collège des élus (30 membres),
- collège des représentants d'associations de protection de l'environnement (6 membres),
- collège des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives (7 membres),
- collège des personnes qualifiées et représentants du monde économique (11 membres).

Des membres avec voix consultative peuvent également assister aux séances et ont accès aux travaux de la CLI. Ces membres sont notamment :

- les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- les représentants des services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire,
- les représentants de l'exploitant.

Au total, en comptant les membres avec voix délibérative et ceux avec voix consultative (titulaires et suppléants), la CLI de Dampierre est composée de 103 membres.

La CLI de Dampierre dispose d'un bureau, où chaque collège ayant voix délibérative est représenté. Un règlement intérieur définit son organisation et son mode de fonctionnement.

Le secrétariat de la CLI est assuré par les services du Département, sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

La CLI de Dampierre a été créée le 12 décembre 2008 (création en sièges). Elle a tenu sa première séance plénière le 14 janvier 2010.

Un site Internet dédié (<http://cli.loiret.com>) comporte des informations générales sur l'énergie nucléaire et la centrale de Dampierre. L'ensemble des comptes rendus des assemblées plénières et des réunions de bureau y sont également accessibles.

### Echanges avec la salle

Une personne du public demande quelles sont les 6 associations membres de la CLI.

Mme MICHEL (Conseil départemental du Loiret) répond qu'il s'agit de :

- l'UFC-Que Choisir,
- l'Association Centre pour la Revalorisation Environnementale de l'Entreprise,
- l'UDAF du Loiret,
- l'ACIRAD Centre,
- l'association des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau Breton,
- la Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle précise également que la liste des membres de la CLI figure sur le site Internet <http://cli.loiret.com>.

## **2. Energie et nucléaire**

---

*M. Gérard MAHAUD (Membre du bureau de la CLI de Dampierre – représentant de l'UFC-Que Choisir)*

Le débat autour de l'énergie est complexe, souvent confus, avec beaucoup de sigles à appréhender. Il s'agit souvent d'un débat passionnel, voire irrationnel.

Aujourd'hui, une partie de la population consomme trop d'énergie et cette population augmente de plus en plus, faisant craindre une pénurie des sources d'énergie. Du fait de ce risque de pénurie, la planète est confrontée à des défis climatiques, politiques et économiques.

La facture énergétique de la France est majoritairement due à l'importation de produits pétroliers. L'achat d'uranium ne représente « que » 800 Millions d'Euros sur les 55 Milliards d'Euros de la facture énergétique totale. Cette facture énergétique est supérieure au déficit de la France.

L'énergie nucléaire est très minoritaire parmi les énergies consommées dans le monde : elle ne représente que 4 à 5% de l'énergie totale consommée.

En France, le nucléaire fournit 19% des besoins énergétiques du pays, sans produire de gaz à effet de serre.

Les atomes radioactifs sont instables, et ils cherchent à revenir à l'état stable en émettant une radiation.

Par phénomène de fission nucléaire, 1 g d'uranium  $^{235}\text{U}$  donne l'équivalent, en énergie, de 1,8 tonnes de pétrole. Le phénomène de fusion, mis en œuvre par exemple dans le réacteur de recherche ITER, permet d'obtenir 10 tonnes d'équivalent pétrole pour 1 g d'hydrogène radioactif (deutérium  $^2\text{H}$  + tritium  $^3\text{H}$ ).

La fission de l'uranium engendre une perte de masse de l'atome, ce qui libère de l'énergie selon la célèbre formule d'Einstein  $E=mc^2$ .

Sur ces phénomènes complexes, la CLI peut apporter au grand public des informations et des réponses aux questions qu'il se pose : sur le fonctionnement des centrales nucléaires, leur impact sur l'environnement ou la santé, les risques d'accidents...

### Echanges avec la salle

➤ Une personne du public demande des informations sur le problème qui a eu lieu à la centrale de Dampierre dans la nuit du 4 au 5 août 2016 (cf. annexe) : il y aurait eu une rupture d'alimentation en eau de refroidissement car le circuit était encrassé. Ce problème a-t-il eu un impact ?

M. BOQUEL (ASN) répond qu'il a effectivement été constaté un encrassement des échangeurs de chaleur (échangeurs dits « RRI/SEC », permettant de refroidir le système de réfrigération intermédiaire du réacteur (RRI) à partir de la source froide (SEC)), mais que cet encrassement ne remettait pas en cause leur fonctionnement. Une intervention rapide d'EDF a été réalisée pour résoudre ce problème. Cet incident n'a pas eu de conséquence ni à court ni à long terme, et n'a donc pas été classifié comme événement significatif.

M. RISCH (EDF) confirme que l'encrassement des échangeurs de chaleur engendre une diminution des marges, mais que le refroidissement est toujours actif. Il y a toujours eu de l'eau, et il y a toujours eu refroidissement malgré cet encrassement.

➤ M. VERDIER (ACIRAD Centre) estime que la présentation qui a été faite était plutôt favorable au nucléaire. Il indique que les centrales nucléaires ne produisent pas de l'énergie primaire. Il précise que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) travaille actuellement sur un scénario 100% énergies renouvelables à l'horizon 2050.

M. MAHAUD répond qu'effectivement l'électricité n'est pas une énergie primaire, mais que c'est l'uranium qui constitue une énergie primaire transformée ensuite en électricité<sup>1</sup>.

M. VERDIER ajoute que la France dépend à 90% de l'énergie importée. Il demande à pouvoir présenter, lors d'une prochaine réunion de la CLI, le scénario 100% énergies renouvelables de l'ADEME.

M de GANAY répond qu'il n'est pas opposé à ce qu'un débat puisse avoir lieu sur cette thématique lors d'une prochaine CLI.

➤ Un représentant de la CLI de Belleville revient sur l'événement qui a eu lieu au mois d'août, en indiquant qu'il considère que cet événement n'est pas anodin car lié au circuit primaire du réacteur.

M. BOQUEL répond que l'encrassement ne concernait pas le circuit primaire mais le circuit de réfrigération intermédiaire du réacteur, et qu'il ne s'agissait pas d'un événement significatif.

---

<sup>1</sup> Définition INSEE de l'énergie primaire

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

➤ Une personne du public conteste le fait que le nucléaire ne produise pas de gaz à effet de serre. Le taux de 19% pour la part de l'énergie nucléaire lui paraît faible.

M. MAHAUD répond que la part du nucléaire dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est pas nulle, mais la part liée au nucléaire est négligeable par rapport à celle des énergies fossiles. Tout est pris en compte dans les calculs faits par les spécialistes, et il ressort que le nucléaire et l'éolien sont très faiblement émetteurs de GES. Le taux de 19% représente la part de l'énergie fournie par le nucléaire en France (4 à 5% au niveau mondial).

➤ Une personne du public demande quel serait le rôle de la CLI en cas d'accident nucléaire.

M. FOURCAULT (bureau de la CLI) répond que la CLI serait présente aux côtés des maires et de la préfecture, comme cela a été le cas lors des exercices réalisés par le passé.

M. de GANAY ajoute que le président de la CLI serait au Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture, avec pour mission de relayer aux élus les informations transmises par la préfecture.

### **3. Présentation de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly**

---

*M. Patrice RISCH (EDF - Directeur CNPE)*

La France possède 19 sites nucléaires, pour un total de 58 réacteurs.

En région Centre-Val de Loire, le nucléaire représente environ 8 500 employés. Il n'existe pas de centrale thermique dans la région, l'énergie produite est donc totalement décarbonée. Du fait de la présence de 4 CNPE, la région Centre-Val de Loire est très fortement exportatrice d'énergie.

La centrale de Dampierre-en-Burly est composée de 4 unités de production de 900 MW chacune, mises en service en 1980-1981.

Près de 1 400 agents EDF travaillent sur site, ainsi que 450 prestataires permanents. Jusqu'à 2 000 salariés supplémentaires peuvent être amenés à travailler sur le site lors des arrêts de tranches. Les personnels sont régulièrement formés, notamment à l'aide des 2 simulateurs présents sur le site.

La centrale de Dampierre est une centrale à cycle court, pour laquelle 4 arrêts de tranche sont réalisés chaque année (1 arrêt par an pour chaque unité de production). Ces arrêts de tranches représentent une part importante de l'activité industrielle du site.

En 2015, la centrale de Dampierre a produit 25,58 TWh, soit l'équivalent de 7 fois la consommation du Loiret. La centrale représente 6% de la production nucléaire d'EDF.

La centrale de Dampierre constitue un acteur important de la vie économique du département, de par le nombre d'emplois générés et les investissements réalisés. Des partenariats ont également été passés entre EDF et des organismes en faveur du handisport (HBC Gien Loiret, USM Montargis...), de la solidarité (Téléthon, Jardins du Cœur, Electriciens Sans Frontières...) et de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels, Opération Loire propre...).

Les principaux enjeux de la centrale de Dampierre sont les suivants :

- Amélioration continue du niveau de sûreté ;
- Investissements pour la fiabilité de l'outil de production : les investissements sur le circuit primaire ont déjà été réalisés, l'enjeu à l'avenir est d'investir pour le renouvellement du matériel sur le circuit secondaire ;
- Engagement du site vers une durée de fonctionnement à 60 ans ;
- Renouvellement des compétences (EDF et prestataires).

Le fonctionnement d'une centrale nucléaire repose sur 3 circuits indépendants :

- *Le circuit primaire* : circuit fermé qui transmet la chaleur dégagée dans le cœur du réacteur aux générateurs de vapeur ;
- *Le circuit secondaire* : circuit fermé qui amène la vapeur produite dans les générateurs de vapeur vers la turbine qui produit l'électricité ;
- *Le circuit de refroidissement* : circuit semi-fermé qui assure le refroidissement de l'eau des condenseurs. Des prélèvements d'eau dans la Loire compensent les volumes de vapeur d'eau dispersés à l'atmosphère.

### Echanges avec la salle

➤ Une personne du public rappelle que le système de refroidissement de la centrale entraîne un réchauffement de la Loire, et demande s'il y a eu des problèmes cet été du fait des températures élevées et du niveau d'étiage de la Loire.

M. RISCH (EDF) répond qu'il n'y a pas eu de difficulté particulière cet été malgré l'étiage de la Loire. Il précise que si le débit est inférieur à 20 m<sup>3</sup> par seconde, la centrale de Dampierre a l'obligation de se concerter avec les autres centrales situées sur la Loire pour éviter les problèmes.

➤ Une personne du public demande si les remarques de la lettre de suite de l'ASN relative aux problèmes constatés cet été sur la tranche 1 (cf. annexe) ont été prises en compte lors des travaux sur la tranche 3.

M. RISCH répond que des écarts de propreté ont effectivement été mis en évidence par l'ASN. Il s'agissait de constats factuels, mais qui ont eu un effet disproportionné par rapport aux conséquences, notamment dans la presse. Les écarts sur le tri des déchets ont été corrigés le jour même.

Lors des travaux sur la tranche 3, des contrôles ont été réalisés par l'ASN, qui n'a pas relevé d'écart particulier. L'exploitant va faire en sorte que ce type d'écart ne se reproduise plus sur les prochains arrêts. M. Risch précise que vu le nombre de chantiers et d'intervenants, il est difficile de toucher tout le monde. Il a cependant insisté auprès de ses salariés sur le fait que ces écarts étaient inacceptables.

M. VERDIER (ACIRAD Centre) demande quelle est la position de l'ASN sur les écarts constatés cet été et sur les événements précédents, dont les remarques n'ont pas été suivies d'effet.

M. BOQUEL (ASN) répond qu'il s'agissait d'une inspection de chantier, pendant un arrêt de réacteur, période pendant laquelle il y a le plus d'intervenants sur le site.

Dans sa lettre de suite, l'ASN a demandé à l'exploitant de prendre des dispositions d'organisation pour que les écarts ne se produisent plus. Certains écarts sont récurrents, notamment celui concernant les « sauts de zones » (passages entre zones classées à des risques de contamination différents) : sur certains changements de zones, certaines prescriptions réglementaires n'étaient pas suivies.

Si les demandes de l'ASN ne sont pas suivies par l'exploitant, l'ASN revient sur ce problème, voire fait des inspections spécifiques.

Concernant les travaux sur la tranche 3, des améliorations ont été constatées, mais il reste des problèmes non résolus et l'ASN reste vigilant sur ces points-là, jusqu'à temps que les mesures prises soient satisfaisantes.

➤ Une personne du public demande quels investissements sont prévus, et sur quel échancier, pour réaliser les travaux permettant de passer d'une durée de vie de la centrale de 40 à 60 ans.

M. RISCH répond que la majorité des travaux va être faite entre 2021 et 2024. Le montant de ces investissements n'est pas encore connu. Des échanges ont encore lieu entre EDF et l'ASN sur le contenu des travaux.

Pour 58 réacteurs, soit l'ensemble du parc des réacteurs français, les investissements sont estimés à 50 Milliards d'Euros. Pour Dampierre, les travaux ont déjà été faits sur le circuit primaire, il n'y a donc pas d'investissement à faire à ce niveau-là.

➤ Un représentant de la CLI de Belleville demande si les réponses d'EDF aux lettres de suite de l'ASN, qu'EDF doit faire systématiquement, sont accessibles au grand public.

M. BOQUEL précise que ces réponses d'EDF peuvent être diffusées aux CLI. Il prévient néanmoins que les rapports transmis par EDF sont denses et très techniques, et peuvent être difficiles à comprendre par un public non spécialiste.

➤ Une personne du public rappelle que 30 000 personnes travaillent comme sous-traitants dans le domaine du nucléaire, et demande si les règles de sécurité sont bien respectées pour ces personnels.

M. RISCH répond que le suivi médical est identique pour les salariés EDF et pour les personnels des prestataires.

La personne du public affirme que le suivi médical n'est pas le même pour les personnels sous-traitants que pour le personnel EDF, et que ce ne sont pas les mêmes médecins qui les suivent.

M. RISCH confirme que le suivi des salariés EDF est assuré par les médecins d'EDF, alors que les sous-traitants sont suivis par d'autres médecins (médecins du prestataire), mais que ces deux catégories de personnels font bien l'objet d'un suivi médical de même type et selon les mêmes fréquences.

Une personne du public demande quelle est la santé du personnel de la centrale, en termes d'arrêts maladie, etc...

M. RISCH répond que le comité d'établissement étudie le bilan annuel dans ce domaine. D'une manière générale, le personnel se porte bien. Les taux d'arrêts maladie sont plutôt meilleurs que la moyenne.

#### **4. Le Rôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire**

---

##### **M. Pierre BOQUEL (ASN)**

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) assure un contrôle dans les domaines :

- de la sûreté nucléaire (de la conception au démantèlement),
- de la radioprotection,
- de la protection de l'environnement,

- des situations d'urgence,
- de conditions de travail (inspection du travail des salariés du nucléaire).

Son champ de contrôle concerne l'industrie électronucléaire (centrales nucléaires, sites de stockage de déchets nucléaires, centre d'études et de recherche, ateliers, laboratoires), mais également le nucléaire de proximité (transport d'éléments radioactifs, domaine médical, industrie).

Le rôle de l'ASN est de :

- réglementer les installations nucléaires,
- autoriser ces installations,
- contrôler (inspections, sanctions),
- contribuer à la gestion des situations d'urgence,
- informer le public, rendre compte au Parlement.

L'ASN est une autorité administrative indépendante à la fois du gouvernement et des exploitants d'installations nucléaires.

La division d'Orléans est composée de 28 agents, dont 24 inspecteurs, répartis en 3 équipes :

- pôle « Réacteurs à eau sous pression » : contrôle de la sûreté des centrales nucléaires (4 en région Centre-Val de Loire) ;
- pôle « Laboratoires, usines, déchets, démantèlement » : contrôle de la sûreté des autres installations nucléaires de base (INB) en régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France (18 INB) ;
- pôle « Nucléaire de proximité » : contrôle de la radioprotection des activités médicales, industrielles et de recherche utilisant des rayonnements ionisants.

Concernant la centrale de Dampierre-en-Burly, l'ASN assure :

- le contrôle des arrêts de réacteurs (un arrêt pour maintenance tous les ans pour chacun des 4 réacteurs) : l'ASN assure le suivi des travaux, de l'arrêt à la remontée à 100% de puissance. C'est l'ASN qui autorise le redémarrage des réacteurs ;
- des inspections régulières (26 jours d'inspections réalisées en 2015) ;
- le traitement des événements significatifs (37 événements instruits en 2015) ;
- l'instruction des dossiers techniques (demandes liées à l'exploitation, dossiers environnementaux...) ;
- l'inspection du travail.

Concernant sa mission d'information du public, l'ASN organise chaque année une conférence de presse.

## **5. Le PPI de Dampierre et la campagne de distribution d'iode**

*Mme Muriel PLOTTON (préfecture du Loiret – SIRACED PC)*

### **✓ Organisation de la sécurité civile :**

L'organisation territoriale départementale de la sécurité civile s'articule autour de 2 niveaux :

- *Le niveau communal* : premier niveau d'organisation, sous l'autorité du maire, pour alerter et informer les habitants, assurer leur protection et leur apporter un soutien avec l'appui des secours ;
- *Le niveau départemental* : sous l'autorité du préfet, représentant de l'Etat dans le département. Le préfet est le directeur des opérations de secours (DOS) : il intervient lorsque l'événement dépasse les capacités opérationnelles de la commune, lorsque

l'événement concerne plusieurs communes ou lorsque que le dispositif ORSEC est mis en œuvre.

En cas de crise, le préfet alerte les services de l'Etat et les collectivités concernées, dirige et coordonne les actions des intervenants, prend les décisions adéquates, commande le dispositif ORSEC, informe les autorités et la population.

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un ensemble de plans opérationnels qui peuvent être mis en œuvre en cas de crise. Ces plans sont mis à jour et testés régulièrement (exercices – 6 à 10 par an dans le Loiret, toutes activités confondues).

Concernant la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, ce dispositif se décline sous la forme d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

✓ **Le PPI de Dampierre-en-Burly :**

Le PPI de la centrale de Dampierre a été adopté en 2012. Il est testé tous les 5 ans.

Le PPI est un plan d'urgence visant à protéger les populations contre les risques d'exposition aux radioéléments qui seraient rejetés en cas d'accident. Il est déclenché par le préfet sur la base des éléments fournis par l'exploitant.

Le PPI est un document de planification des actions de protection de la population dans les premières heures suivant un accident. A plus longue échéance, d'autres dispositions seraient mises en œuvre.

Les actions de protection mises en œuvre dans le PPI concernent :

- la mise à l'abri des populations,
- le bouclage du périmètre concerné,
- la préparation d'une éventuelle évacuation de la population,
- la préparation à la prise de comprimés d'iode,
- le déclenchement éventuel du plan IODE départemental.

✓ **La campagne de distribution d'iode et le plan IODE départemental :**

Début 2016, une nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode a été lancée dans un rayon de 10 km autour de la centrale de Dampierre. Cette campagne vise à renouveler la dotation de la population résidant dans ce périmètre en comprimés d'iode à prendre en cas d'accident nucléaire, sur consigne donnée par le préfet.

2 réunions publiques ont été organisées, et des courriers ont été envoyés à tous les foyers concernés pour les inviter à venir retirer leurs nouveaux comprimés d'iode, en remplacement des anciens (qui arrivent à leur date de péremption).

Au 5 septembre, un peu moins de 50% de la population et environ 30% des entreprises et établissements recevant du public situés dans le périmètre de 10 km autour de la centrale de Dampierre avaient retiré leurs comprimés d'iode. En revanche, à cette date, plus de 80% des établissements scolaires étaient allés chercher leurs comprimés.

En-dehors du périmètre des 10 km autour de la centrale, les comprimés d'iode ne sont pas distribués aux populations, mais des stocks de comprimés sont constitués de manière à pouvoir les fournir à la population située au-delà de ce périmètre en cas d'accident nucléaire. Ce dispositif est prévu par le plan IODE départemental.

Les stocks sont prévus pour l'ensemble de la population, ils sont conservés chez un grossiste répartiteur.

Le plan est déclenché par le préfet en cas d'accident nucléaire dans le Loiret, en France voire à l'étranger en cas de nécessité. Il prévoit l'acheminement des stocks du grossiste

répartiteur vers des centres de distributions pré-définis, où l'ensemble de la population pourra avoir accès rapidement à ces comprimés.

### Echanges avec la salle

➤ Une personne du public constate que le taux de distribution des comprimés d'iode dans le Loiret est faible, et demande si ce n'est pas la preuve de l'échec de l'information de la population à ce sujet.

Mme PLOTTON (préfecture) répond que 2 réunions publiques ont été organisées mais que très peu de personnes se sont déplacées.

M. FOURCAULT (CLI) ajoute qu'il était le premier désolé que si peu de monde se soit déplacé à ces réunions.

➤ Une personne du public indique que le plan ne prend en compte que les rejets d'iode, mais que rien n'est prévu pour les rejets de césium et de strontium, dont la durée de vie est importante. De très bons travaux ont été faits par des pathologistes après Tchernobyl, mais les résultats sont restés secrets. Elle ajoute qu'à l'avenir, il va être imposé à la population une dose maximale de 20 mSv par an, comme les travailleurs du nucléaire.

M. RISCH (EDF) répond que le strontium et le césium n'agissent pas directement sur les individus, contrairement à l'iode. L'iode est le premier élément qui va avoir un impact direct sur la population.

➤ Une autre personne du public demande ce qui est prévu pour le rassemblement des gens du voyage à Nevoiy, ou pour des sites touristiques comme la Loire à Vélo.

M. RISCH répond qu'EDF remet aux responsables, dès le début du rassemblement, une caisse de comprimés d'iode correspondant au nombre maximal de personnes attendues, et récupère le stock à la fin du rassemblement. Ce fonctionnement est clairement prévu, et s'applique à toutes les manifestations déclarées dans le secteur des 10 km autour de la centrale.

➤ Une personne du public revient sur le taux de retrait des comprimés d'iode, qui n'est pas assez bon. Elle demande si l'Etat envisage de mettre en œuvre de nouvelles formes de distribution, car la campagne ne fonctionne pas bien. Elle estime qu'il faudrait trouver de nouvelles manières de communiquer, avec de nouveaux relais, pour que le taux de retrait soit meilleur.

Mme PLOTTON répond que les premiers relais de l'information sont les maires des communes concernées : ils sont les interlocuteurs privilégiés des administrés et sont responsables de leur population. Ils doivent informer les nouveaux arrivants de la possibilité de retirer leurs comprimés dans les pharmacies identifiées (cf. liste en annexe) avec un simple justificatif de domicile.

Mme PLOTTON incite par ailleurs les maires à publier les informations adéquates dans leurs bulletins municipaux ou sur les sites Internet de leur commune.

La personne du public pense qu'il faudrait que l'information passe par le secteur médical et paramédical.

Mme PLOTTON précise qu'une réunion s'est tenue en décembre 2015 avec les professionnels de santé (médecins et pharmaciens) du secteur pour qu'ils puissent également être un relai de cette campagne.

➤ Une autre personne du public demande si, dans l'avenir, il est envisagé de prévenir par SMS les personnes concernées en cas d'accident.

Mme PLOTTON répond que l'alerte est transmise par des sirènes, que les municipalités sont averties par téléphone et le seront bientôt par SMS. Charge à elles de prévenir ensuite la population par les moyens les mieux adaptés.

## 6. Points divers

---

M. Alain FOURCAULT (CLI de Dampierre) présente le calendrier prévisionnel des réunions plénières de la CLI pour 2017 :

- vendredi 03 février 2017 à 10h00 à Orléans
- vendredi 02 juin 2017 à 10h00 à Dampierre-en-Burly
- vendredi 06 octobre 2017 à 18h30 à Dampierre-en-Burly → 2<sup>ème</sup> réunion publique

Mme Geneviève BAUMONT (IRSN) présente l'exposition sur l'énergie nucléaire et la radioactivité mise en place dans le hall de l'auditorium et invite les participants à en prendre connaissance.

Elle indique qu'il est fréquent que les réunions publiques mobilisent peu de monde, et que l'exposition permet d'apporter de l'information. Elle conseille de mettre en place l'exposition en marge d'un autre événement, du type « Fête de la Science », pour toucher un maximum de personnes.

Concernant les radioéléments autres que l'iode, elle indique qu'on ne sait rien faire pour se protéger, à part la mise à l'abri de la population du nuage de particules qui serait émis en cas d'accident. L'iode ne protège effectivement que la thyroïde, mais c'est parce qu'on ne sait pas quoi faire pour les autres éléments que seuls des comprimés d'iode sont distribués à la population.

**PROCHAINE REUNION : le vendredi 03 février 2017 à 10h00 à Orléans.**

à Orléans le 07 novembre 2016

Le Président de la commission

PO  
A. FOURCAULT  
Claude de GANAY  


# ANNEXES

## 1/ Lettre de suite - Inspection réactive suite à événement sur échangeurs RRI/SEC

(site Internet de l'ASN)

08/08/2016

### **Synthèse de l'inspection**

Les personnels du réacteur n°4 du CNPE de Dampierre-en-Burly ont connu, durant la nuit du 4 au 5 août 2016, une indisponibilité simultanée des deux files d'échangeurs RRI/SEC, permettant de refroidir le système de réfrigération intermédiaire du réacteur (RRI) à partir de la source froide (SEC). L'inspection avait pour but d'examiner les circonstances de cet événement, sa chronologie et sa gestion, en rencontrant certains des acteurs ayant vécu la situation.

Cet événement est toujours en cours d'analyse par EDF. Les inspecteurs de l'ASN notent d'ores et déjà que le référentiel EDF ne couvre pas la situation rencontrée, qui va au-delà des cas de situation dégradée prévus aux spécifications techniques d'exploitation (STE) sans pour autant vous conduire à entrer dans les consignes incidentelles / accidentelles (CIA) du chapitre VI de vos règles générales d'exploitation (RGE).

Les inspecteurs ont également relevé qu'il existe une forte discontinuité entre les deux outils mis à votre disposition pour déterminer le niveau d'encrassement de vos échangeurs de chaleur RRI/SEC, conduisant à les déclarer indisponibles juste au-dessus de 7,5 MW de puissance thermique échangée alors qu'ils étaient vus peu encrassés juste en-dessous de 7,5 MW échangés.

Les inspecteurs relèvent que les décisions prises pour gérer cette situation vous ont permis de retrouver la disponibilité totale de vos matériels dans des délais conformes aux STE, ne vous conduisant pas à replier la tranche, y compris en corrigeant l'heure à laquelle vous avez daté le début de l'événement, que les inspecteurs considèrent trop tardive.

*L'intégralité de la lettre de suite est disponible sur le site Internet de l'ASN à l'adresse :*  
<http://www.asn.fr/L-ASN/ASN-en-region/Division-d-Orleans/Centrales-nucleaires/Centrale-nucleaire-de-Dampierre-en-Burly/%28rub%29/109586>

## 2/ Lettre de suite - Inspections de chantiers – réacteur n°1

(site Internet de l'ASN)

26/08/2016

### **Synthèse de l'inspection**

Dans le cadre de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n°1 du site de Dampierre-en-Burly, les inspections des 22 et 23 août 2016 avaient pour objectif de contrôler les travaux de maintenance sous les angles de la sûreté, la radioprotection, la sécurité et l'environnement. Ces inspections ont concerné des chantiers localisés dans le bâtiment réacteur (BR), dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN), dans la salle des machines (SDM), dans le local du diesel LHP et, en extérieur, au niveau du ru d'eau dans l'aéroréfrigérant n°1 et de la station de production de monochloramine (1 CTE).

Malgré le faible nombre de chantiers en cours lors des inspections, les inspecteurs ont relevé plusieurs écarts nécessitant des actions correctives de la part du CNPE.

D'autres écarts notables ont été constatés notamment vis-à-vis de la prise en compte du risque FME (permettant d'éviter l'introduction de corps étrangers dans les circuits) dans le cadre de cet arrêt ; les inspecteurs ont notamment constaté la présence de matériels non autorisés dans des zones d'exclusion au niveau de la piscine du BR.

De manière générale, les régimes de travail radiologique sont correctement renseignés et les analyses de risques établies par les prestataires en charge des interventions contrôlées lors de ces journées d'inspection étaient à l'attendu. Néanmoins, la gestion des dossiers de suivi d'intervention doit être plus rigoureuse, notamment vis-à-vis des chantiers associés à la maintenance du système RIC (instrumentation interne du cœur).

*L'intégralité de la lettre de suite est disponible sur le site Internet de l'ASN à l'adresse :*  
<http://www.asn.fr/L-ASN/ASN-en-region/Division-d-Orleans/Centrales-nucleaires/Centrale-nucleaire-de-Dampierre-en-Burly/%28rub%29/109586>

### 3/ Liste des pharmacies partenaires de la campagne de distribution d'iode

Pharmacie COURBOT Pharmacie du Centre	58, quai Lenoir	45500	GIEN
Pharmacie BOROT-BOSSOT Pharmacie du Plateau	Chemin des Allix centre commercial	45500	GIEN
Pharmacie MACHICOANE Pharmacie du Pont	1, place du Maréchal Leclerc	45500	GIEN
Pharmacie SCANNIER-VEYRES Pharmacie de la Loire	Centre commercial Auchan 3, rue Fabrique	45500	GIEN
Pharmacie PRET Pharmacie des Hauts de Gien	20-22, rue Jules César	45500	GIEN
Pharmacie PELUAU	14, rue Henry Millet	45570	OUZOUER-SUR-LOIRE
Pharmacie BERRY SOLOGNE	22, rue Sully	45500	POILLY-LEZ-GIEN
Pharmacie MASSON	Centre commercial du Hameau	45600	SULLY-SUR-LOIRE
Pharmacie VICERON	21, rue du Grand Sully	45600	SULLY-SUR-LOIRE
Pharmacie AUGÉ-KUYERS	13, rue Porte de Sologne	45600	SULLY-SUR-LOIRE